



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2017 à 18 h 45 à la Mairie**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-sept, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : Valérie Rossi, Frédéric Arnoux, Maraval Michel, Grosjean-Brunner Agnès, Lagier Gabriel, Yaric Christelle

Excusés, absents : Curien-Guillon Christine (pouvoir à Agnès Grosjean-Brunner), Gandelli Patrick, Garin Sylvestre, Mouret René, Paris Bruno (pouvoir à Gabriel Lagier)

Secrétaire de séance : GROSJEAN-BRUNNER Agnès

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 27 septembre 2017
- 2) Signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant la revalorisation des espaces publics de la commune
- 3) Classement voirie communale
- 4) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2017

Mme le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité, 8 voix pour.

2) Signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant la revalorisation des espaces publics de la commune

Michel Maraval et Frédéric Arnoux, adjoints au Maire, font le point technique suite à la réception des candidats et à la sélection par la commission qui a retenu le cabinet ATM. Valérie ROSSI rappelle au conseil municipal que dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet mis en place par RTE (en compensation des nuisances causées par les deux lignes THT), la commune a prévu des travaux afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière pouvant lui être allouée par RTE. Le conseil municipal a alors souhaité déposer un dossier en vue de travaux concernant la revalorisation des espaces publics (après vérification des

critères d'éligibilité). A ces fins, une consultation a été faite sur le site de IT 05 pour confier la mission de diagnostic introduisant la maîtrise d'œuvre de ces travaux à un cabinet d'architecte.

Le Conseil Municipal

Vu le cahier des charges établi avec l'assistance technique du Parc National des Ecrins
Vu l'appel d'offres effectué sur le site AWS via IT 05, intitulé «Maîtrise d'œuvre introduite par une mission de diagnostic pour la requalification des espaces publics » et la publication en date du 31 juillet 2017

Vu les trois plis reçus avant le 18 octobre 2017

Vu l'ouverture des plis et les entretiens individuels des candidats le 18 octobre 2017

Vu l'analyse des offres en date du 18 octobre 2017

Après en avoir délibéré, DECIDE

- De confier la mission diagnostic pour la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification des espaces publics au cabinet d'architecte «AGENCE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE», sis 1 rue de l'Archevêché à Embrun (05200)
- De désigner Mme Le Maire, responsable du marché, et de l'autoriser à exécuter et signer ce marché ainsi que tout avenant éventuel avec le cabinet d'architecte ATM, désigné ci-dessus, et en particulier avec le mandataire désigné par les membres du groupement (cabinet ADRET et Caroline Bellot, Paysagiste) en la personne de M. Harold Klinger, architecte DPLG, dont l'offre s'élève à **33 150 € HT** (39 780 € TTC) et se décompose comme suit :

Tranche ferme	11 950 € HT	14 340 € TTC
Tranche conditionnelle espaces publics	5 600 € HT	6 720 € TTC
Tranche conditionnelle bâtiment mairie	15 600 € HT	18 720 € TTC
TOTAL	33 150 € HT	39 780 € TTC

Sur un montant total PREVISIONNEL de travaux

Espaces publics	70 000 € HT
Bâtiment mairie	130 000 € HT